

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
31 - Haute-GaronneEXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	7
• votants	9
• absents	4
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 17 février 2022 à 18 heures 00

Date de convocation :
11 février 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
11 février 2022

Objet

Achat d'un photocopieur -
Demande de subventions
Conseil Départemental

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mesdames BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, WINTERSTEIN Martine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, SALES André,
ARIES Fabienne donne procuration à Maryse BOLEA
MAURETTE Bernard donne procuration à Michèle STRADERE
Absents : VALLE Anthony, VEYRIES Nadine.

Secrétaire de séance :

Mme BOLEA Maryse

Madame le Maire informe que le photocopieur du secrétariat montre des signes de faiblesse et qu'il est temps de le changer.
Aussi, après plusieurs entretiens avec des entreprises, Madame le Maire expose l'offre de Technograv pour l'achat d'un photocopieur.

Le devis est le suivant :
3 288.82€ HT soit 3 946.58€ TTC

Madame le Maire informe aussi qu'il est possible de demander une aide financière au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- retenir la proposition de Technograv
 - Copieur -scanner -imprimante : 3 288.82€ HT soit 3 946.58€ TTC
 - de demander une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 40% soit 1 315.53€ HT soit 1 578.63€ TTC.
 - arrête le plan de financement comme suit :
 - Dépenses : 3 288.82€ HT soit 3 946.58€ TTC
 - Conseil Départemental : 1 315.53€ HT soit 1 578.63€ TTC
 - Autofinancement : 1 973.29€ HT soit 2 367.95€ TTC
- et s'engage à effectuer l'achat l'année de programmation.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 22 février 2022.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 18 février 2022

Le Maire

